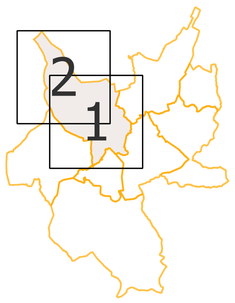
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-1

Commune de CHAUMONT - Plan 1/2



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Territoires demain

Géomaticien

CICL

Fond Cadastre

Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHl1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER01 — Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capactité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

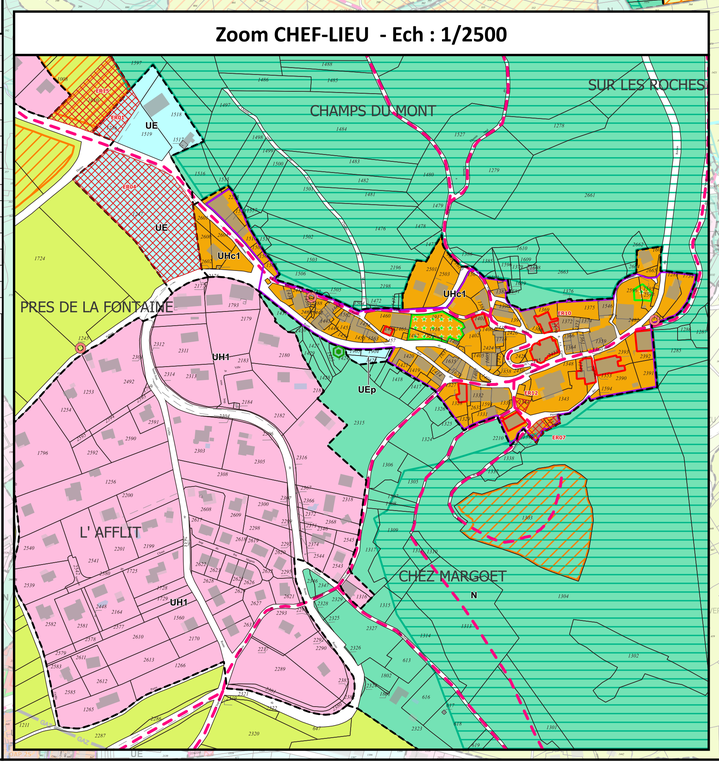
Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER01	Extension cimetière	749 m²	Commune de Chaumont
ER02	Création et aménagement d'un arrêt de car et parking	115 m²	Département
ER03	Création d'une aire de stationnement (co-voiturage)	2439 m²	Commune de Chaumont
ER04	Equipements publics et voiries	6600 m²	Commune de Chaumont
ER05	Création d'un cheminement doux	136 m²	Commune de Chaumont
ER07	Mise en valeur touristique de l'accès au chateau	298 m²	Commune de Chaumont
ER08	Création d'un éxutoire pour la gestion des eaux pluviales	351 m²	Commune de Chaumont
ER09	Création d'un cheminement doux	47 m²	Commune de Chaumont
ER10	Création d'une liaison piétonne entre le Pralet et le Chef-lieu	31 m²	Commune de Chaumont
ER11	Elargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray	58 m²	Commune de Chaumont
ER12	Création d'une aire de stationnement	96 m²	Commune de Chaumont
ER13	Création d'un bassin de rétention	547 m²	Commune de Chaumont
ER14	Création et aménagement d'arrêt de car et parking	168 m²	Commune de Chaumont
ER15	Création d'un bassin de rétention	2186 m²	Commune de Chaumont
ER94	Aménagement d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales	656 m²	Commune de Chaumont

Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



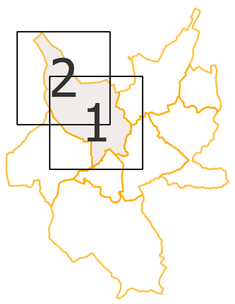
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-2

Commune de CHAUMONT - Plan 2/2



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHl1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER1 — Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capactité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER04	Equipements publics et voiries	6600 m²	Commune de Chaumont
ER06	Extension et aménagement d'une zone naturelle récréative	10166 m²	Commune de Chaumont
ER08	Création d'un éxutoire pour la gestion des eaux pluviales	351 m²	Commune de Chaumont
ER11	Elargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray	58 m²	Commune de Chaumont
ER14	Création et aménagement d'arrêt de car et parking	168 m²	Commune de Chaumont
ER15	Création d'un bassin de rétention	2186 m²	Commune de Chaumont

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-3

Commune de CHAVANNAZ



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/3000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHI1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER1 — Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER16	Cheminement doux	377 m²	Commune de Chavannaz
ER17	Création d'une aire de stationnement	693 m²	Commune de Chavannaz
ER18	Cheminement doux	359 m²	Commune de Chavannaz

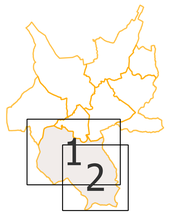
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-4

Commune de CHILLY - Plan 1/2



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	27/04/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHi1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ Canalisation de Gaz

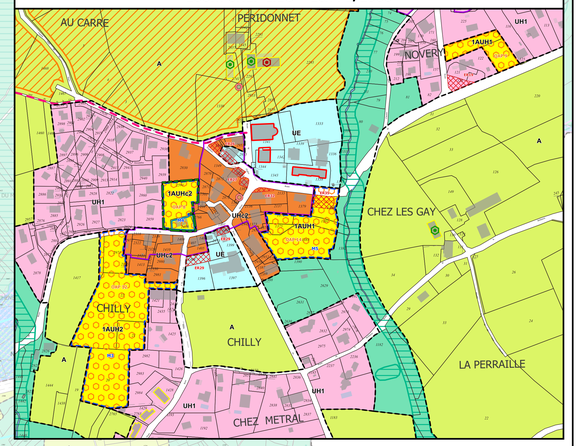
Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER19	Aire de covoiturage	344 m²	Commune de Chilly
ER21	Confortement du pôle sportif : équipements et stationnement	6852 m²	Commune de Chilly
ER24	Extension de la route dit Chez Clavel (4m de plate-forme)	562 m²	Commune de Chilly
ER25	Cheminement piéton	160 m²	Commune de Chilly
ER26	Extension locaux mairie	337 m²	Commune de Chilly
ER27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêts collectifs	240 m²	Commune de Chilly
ER28	Extension de STEP	3371 m²	Commune de Chilly
ER29	Evolution des équipements communaux	450 m²	Commune de Chilly
ER30	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	210 m²	Commune de Chilly
ER31	Zone dissipation	1482 m²	Commune de Chilly
ER32	Sécurisation du carrefour	98 m²	Commune de Chilly
ER35	Création d'un parking public	389 m²	Commune de Chilly

Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



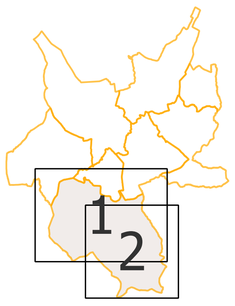
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-5

Commune de CHILLY - Plan 2/2



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Territoires demain

Géomaticien

CICL

Fond Cadastre

Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHI1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER19	Aire de covoiturage	344 m²	Commune de Chilly
ER20	Amenagement de carrefour Mougny.	52 m²	Commune de Chilly
ER21	Confortement du pôle sportif : équipements et stationnement	6852 m²	Commune de Chilly
ER22	Amenagement de carrefour Mougny	67 m²	Commune de Chilly
ER23	Amenagement de carrefour Mougny	61 m²	Commune de Chilly
ER24	Extension de la route dit Chez Clavel (4m de plate-forme)	562 m²	Commune de Chilly
ER25	Cheminement piéton	160 m³	Commune de Chilly
ER26	Extension locaux mairie	337 m²	Commune de Chilly
ER27	Création de commerces, services ou équipements d'intérêts collectifs	240 m²	Commune de Chilly
ER28	Extension de STEP	3371 m²	Commune de Chilly
ER29	Évolution des équipements communaux	450 m²	Commune de Chilly
ER30	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri séléctif	210 m²	Commune de Chilly
ER31	Zone dissipation	1482 m²	Commune de Chilly
ER32	Sécurisation du carrefour	98 m²	Commune de Chilly
ER33	Elargissement voirie inscrit au PLU actuel	476 m²	Commune de Chilly
ER34	Extension de STEP	4970 m²	Commune de Chilly
ER35	Création d'un parking public	389 m²	Commune de Chilly

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-6

Commune de CONTAMINE-SARZIN



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHi1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

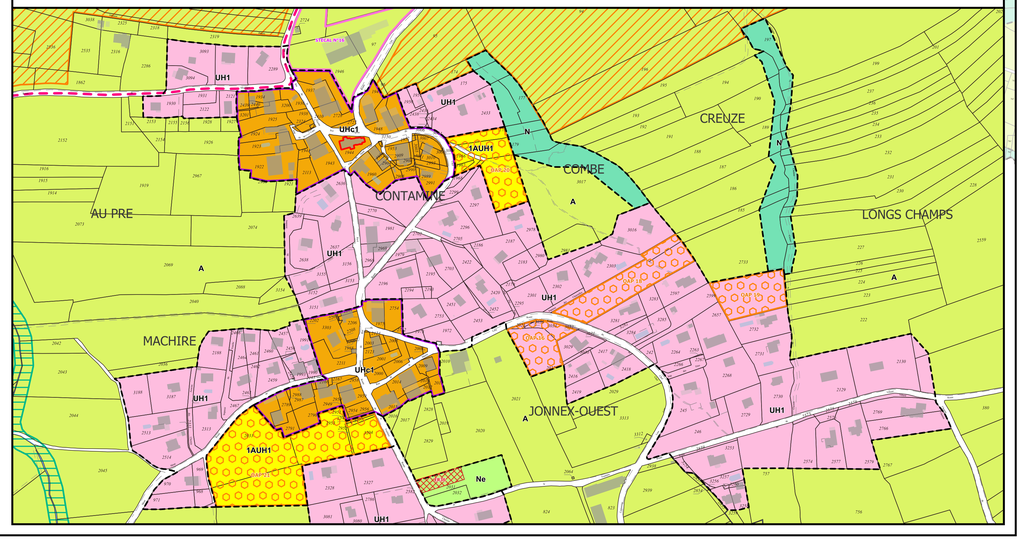
Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER36	Création d'un square, aire de jeux et aire de stationnement	647 m²	Commune de Contamine-Sarzin
ER37	Elargissement voie communale	880 m²	Commune de Contamine-Sarzin
ER38	Création d'une aire de stationnement (pour la Grotte)	489 m²	Commune de Contamine-Sarzin

Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-7

Commune de FRANGY



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH2* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH1* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur urbanisé à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stokage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacitié d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

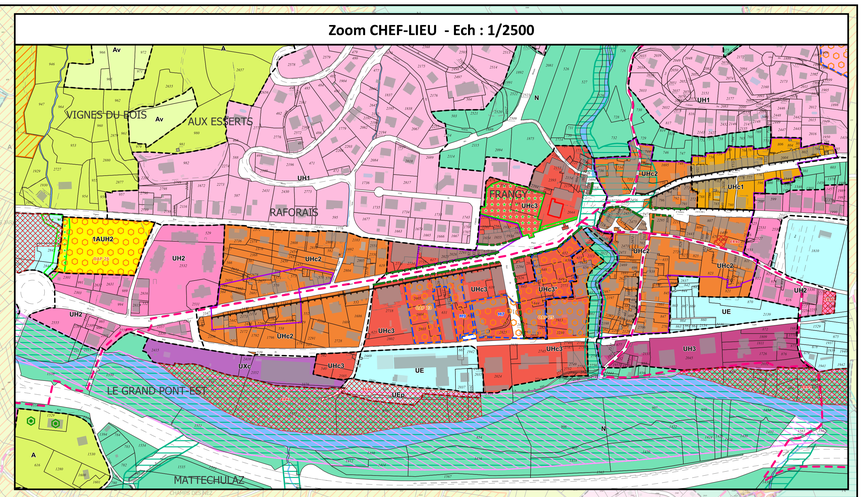
- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER40	Création d'aire de stationnement	157 m²	Commune de Frangy
ER41	Création d'équipements publics	9620 m²	Commune de Frangy
ER42	Création d'une aire de stationnement	1014 m²	Commune de Frangy
ER43	Création d'équipement sportifs (notamment stade de foot)	17588 m²	Commune de Frangy
ER44	Extension des équipements publics	2400 m²	Commune de Frangy
ER45	Amenagement du bord des Usses	7878 m²	Commune de Frangy
ER46	Aménagement de carrefour	407 m²	Commune de Frangy
ER47	Amenagement du bord des Usses	15829 m²	Commune de Frangy
ER48	Aire de stationnement	2270 m²	Commune de Frangy



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-8

Commune de MARLIOZ



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHi1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

- Secteur de carrière

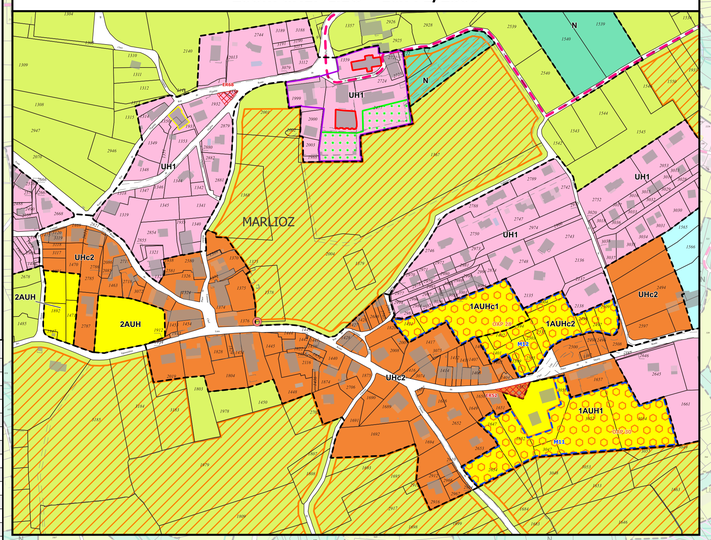
Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER49	Elargissement RD27	6926 m²	Conseil Départemental
ER50	Elargissement RD27	24949 m²	Conseil Départemental
ER51	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	492 m²	Commune de Marlioz
ER52	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	283 m²	Commune de Marlioz
ER54	Salle des fêtes et aire de stationnement	6440 m²	Commune de Marlioz
ER55	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	59 m²	Commune de Marlioz
ER57	Création d'une aire de stationnement	2127 m²	Commune de Marlioz
ER58	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	389 m²	Commune de Marlioz
ER59	Elargissement sécurisation carrefour RD7 chemin gironde	216 m²	Commune de Marlioz
ER60	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	96 m²	Commune de Marlioz
ER61	Elargissement RD27	12226 m²	Conseil Départemental
ER62	Sécurisation sortie de l'école, Aménagement aire de stationnement et espaces publics	3921 m²	Commune de Marlioz
ER63	Pour point d'apport volontaire	443 m²	Commune de Marlioz
ER64	Pour point d'apport volontaire	311 m²	Commune de Marlioz
ER65	Pour point d'apport volontaire	199 m²	Commune de Marlioz
ER66	Création d'un bassin de rétention	14359 m²	Commune de Marlioz
ER67	Parking pour commerces voisins	2348 m²	Commune de Marlioz
ER68	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	163 m²	Commune de Marlioz
ER96	Aménagement et sécurisation du carrefour entre la Vy du Moulin et la Route de Usses	782 m²	Commune de Marlioz

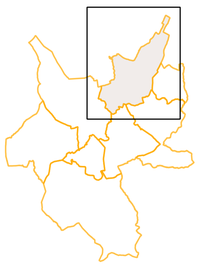
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-9

Commune de MINZIER



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHi1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp — Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* — Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah — Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 — Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH — Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- Av — Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd — Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr — Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl — Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr — Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm — Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- M1 — Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capactité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière

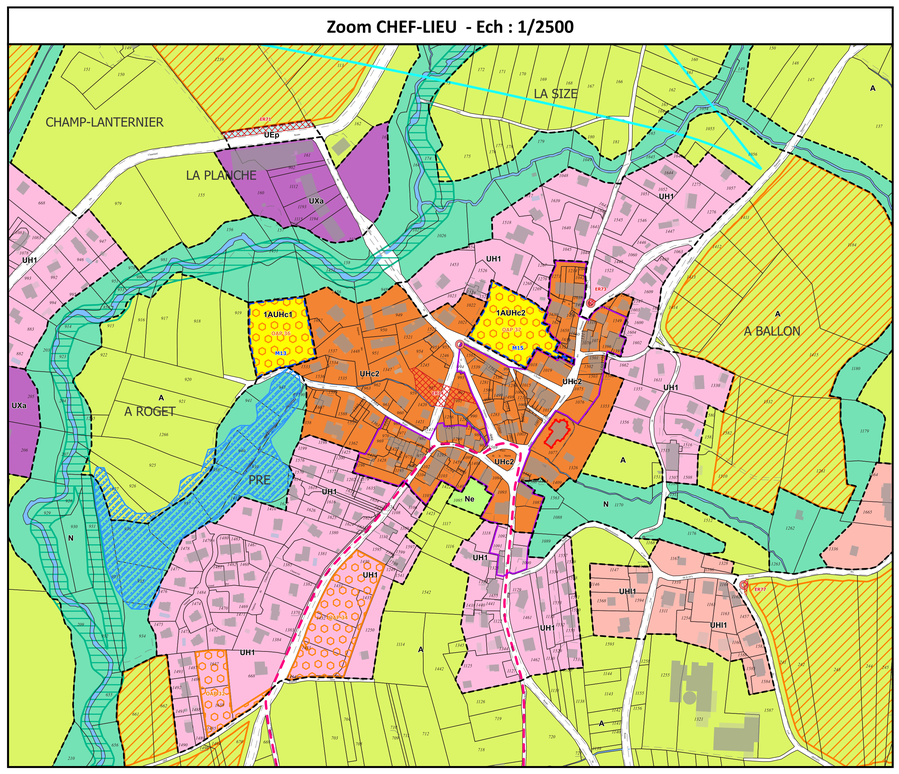
Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ — Canalisation de Gaz

Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER69	Mise en valeur du four à pain	35 m²	Commune de Minzier
ER70	Création d'une aire de stationnement (covoiturage) et équipement	1200 m²	Commune de Minzier
ER71	Création d'une aire de stationnement (covoiturage)	600 m²	Commune de Minzier
ER72	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	346 m²	Commune de Minzier
ER73	Mise en valeur du bassin	26 m²	Commune de Minzier
ER74	Jeux de boule + arrêt de bus	1160 m²	Commune de Minzier
ER75	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	512 m²	Commune de Minzier
ER76	Confortement de voirie	263 m²	Commune de Minzier
ER77	Mise en valeur du bassin	45 m²	Commune de Minzier
ER78	Mise en valeur du four à pain	20 m²	Commune de Minzier
ER95	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	138 m²	Commune de Minzier

Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNES

Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usses

Révision allégée n°2

PLAN N°3-2-10

Commune de MUSIEGES



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du ?? ?????? 2026, arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUi du Val des Usses.

Le Président, Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023
Modification n°2	10/06/2025

Edité le : 12/12/2025

Ech : 1/3000

Urbaniste: Territoires demain

Géomaticien: CICL

Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur https://cadastre.data.gouv.fr/, mise à jour du 01/01/2023

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHc1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3* Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHi1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEp Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXah Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHc2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais
- Nm Secteur à vocation de stockage temporaire de matériaux inertes

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- M1 Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacttié d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- GAZ Canalisation de Gaz

Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER79	Création d'un réservoir d'eau potable et aménagement de la voirie	818 m²	Commune de Musièges
ER80	Création d'un chemin piéton de 2m de plateforme	75 m²	Commune de Musièges
ER81	Création et aménagement d'une aire de stattionnement	938 m²	Commune de Musièges
ER82	Aménagement de la voirie Route du Mont	141 m²	Commune de Musièges
ER83	Aménagement de la voirie Route du Mont	34 m²	Commune de Musièges
ER84	Aménagement de la voirie Route du Mont	21 m²	Commune de Musièges
ER85	Création et aménagement d'un espace public	764 m²	Commune de Musièges
ER86	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	225 m²	Commune de Musièges
ER87	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	491 m²	CCUR
ER88	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	189 m²	Commune de Musièges
ER89	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	731 m²	Commune de Musièges
ER90	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	318 m²	Commune de Musièges
ER91	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	345 m²	CCUR
ER92	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	90 m²	Commune de Musièges
ER93	Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1508	155 m²	Commune de Musièges